

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	28

Date de la convocation**10 février 2023****Date d'affichage de la délibération****Adopte à l'unanimité****Séance du 28 Février 2023**

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt huit à dix-huit heure quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE; Mme Patricia VINGADASSALON M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clara RIGAH ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Patrick AJAS; Mme Francia ROSAMONT ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS; Mme Edwige BERMATOL Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Jean-Louis SAINILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Sylvie DAGONIA par Mme Christiane TREIL- ALBON
Mme Sonia MERCADIER par Mme Cindy ARNASSALON
Mme Annick ABELA par M. Patrick AJAS

Absents : M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Nicole RAMASSAMY ;

DELIBERATION N°2023/02/06**ACHAT D'ALBUMS ET ROMANS POUR PROJET MOBI VALISES « LECTURE COMPREHENSION » DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LAMENTIN**

Au regard des évaluations nationales diagnostiques CP/CE1 2021-2022, il en ressort que, 25 à 37 % des élèves sont en difficultés en compréhension lecture, et 20% maîtrisent mal les savoirs fondamentaux à la sortie de l'école primaire.

Aussi, en 2021-2022, le gouvernement a retenu la lecture comme grande cause nationale. Cet engagement constitue une opportunité pour poursuivre et intensifier l'action quotidienne de l'école, pour permettre aux élèves de maîtriser la lecture, mais également, pour instaurer, à l'école et en dehors, une pratique quotidienne de la lecture. En effet, la lecture demeure la clé de la réussite.

La participation à un ensemble d'actions éducatives ou la mise en place d'actions sont fortement conseillées. Aussi, afin de favoriser la motivation des élèves de Lamentin, la conseillère pédagogique de la circonscription de Sainte-Rose en concertation avec le corps enseignant, propose la mise en place d'un projet intitulé Mobi-valises « Lecture compréhension » au sein des écoles maternelles et élémentaires de la ville.

Ce projet a pour objectif de :

- Donner aux élèves l'envie de lire ;
- Renforcer la compréhension de textes longs à partir d'œuvres intégrales préconisées par l'Education Nationale ;
- Améliorer les résultats des évaluations nationales ;
- Renforcer le parcours du lecteur autonome.

Il s'agira donc pour la ville, de procéder à l'achat d'un certain nombre d'albums et romans de littérature jeunesse, pour créer des malles qui seront mises à disposition des enseignants.

Concernant le Cycle 1 :

Chaque école disposera de sa mallette qui sera composée de 20 albums de littérature jeunesse préconisés par le ministère, qui permettra aux professeurs des écoles de travailler la compréhension.

Concernant le Cycle 2 :

Il s'agira de proposer une mallette par école comportant :

- des œuvres identiques afin que les élèves d'une même classe puissent travailler la compréhension lecture sur le même album ;
- 3 lots de 5 albums identiques pour permettre aux élèves de lire des histoires sur le même thème

Ces malles feront l'objet d'une rotation entre les écoles 3 fois par an et seront gérées directement par les directrices selon une organisation bien définie. Ces malles seront enrichies tous les 6 ans.

Pour la mise en œuvre de ce projet pédagogique, la conseillère pédagogique de la circonscription de Sainte-Rose sollicite la ville pour l'acquisition de ces malles, pour un budget prévisionnel de 1 158.82 € correspondant à l'achat des œuvres.

Le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur ce projet.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De procéder à l'achat d'un certain nombre d'albums et romans de littérature jeunesse, pour créer des malles qui seront mises à disposition des enseignants pour un montant de 1 158.82 €.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,



Jocelyn SAPOTILLE